



Baisse de coefficient lors d'une mutation

Par **sylobo76**, le **24/06/2015 à 13:58**

Bonjour

je suis salarié dans grande entreprise et j'ai demandé une mobilité (accepté). Je risqué de change de site pour le meme poste meme fonction meme salaire mais on m'informe qu'on risque de baisser mon coef car il est supérieur à quelque collègues sur place. On il le droit et puis je refuser cette baisse de coef.

merci

Par **P.M.**, le **24/06/2015 à 14:05**

Bonjour,

Je présume que votre coefficient correspond aux fonctions exercées et je ne vois pas pourquoi il baisserait, ce serait plutôt celui de vos collègues qui devrait être augmenté... D'autre part, même s'il était maintenu, vos collègues n'ont pas forcément à le connaître...

Par **sylobo76**, le **24/06/2015 à 14:19**

Donc j'ai le droit de m'opposer à cela ?

Par **sylobo76**, le **24/06/2015 à 14:20**

il y a t il un texte ou autre pour faire valloir ce droit

Par **sylobo76**, le **24/06/2015 à 14:21**

Je garde conges, ancienneté, salaire

Par **P.M.**, le **24/06/2015 à 14:50**

Mais l'employeur ne peut pas de toute façon effectuer une rétrogradation sans votre accord et doit de toute façon respecter la Convention Collective applicable au niveau classification...